



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 janvier 2001

[PAS

D'ANNEXE]

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 janvier 2001

**Promesse de vente avec la société optipar pour la réalisation d'un
espace commercial dans le lotissement de la Boëtte 3**

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoint :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE

DELIBERATION D2010322001

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2001

Développement Economique

**Promesse de vente avec la société optipar pour la réalisation d'un
espace commercial dans le lotissement de la Boëtte 3**

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Société OPTIPAR, société d'investissement immobilier basée à RENNES souhaite prendre une option sur une parcelle de 5 hectares environ dans le lotissement d'activités de La Boëtte 3, à Mendès France.

Elle souhaite déposer une demande auprès de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial pour l'installation sur ce site de plusieurs enseignes commerciales. Pour ce faire, elle sollicite de la Ville de Niort la possibilité de signer une promesse de vente sous conditions suspensives pour ces terrains.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- promette de céder à la Société OPTIPAR une parcelle de 5 hectares environ dans le lotissement de La Boëtte 3 à Mendès France.
- préciser que la promesse de vente se fera sous conditions suspensives d'obtention des autorisations commerciales et des permis de construire purgés de droits de recours.
- fixer le prix de vente de ces terrains à 60,00 Francs H.T. le m² auquel il conviendra d'ajouter la T.V.A. au taux en vigueur sur les terrains à bâtir le jour de la signature de l'acte authentique.
- fixer la durée de cette promesse à deux ans à compter de la date de signature.
- fixer l'acompte afférent à cette promesse au titre de l'immobilisation des terrains à 300.000,00 Francs nets qui sera versé ainsi :
 - * 50 % soit 150.000,00 Francs nets à la signature de la promesse de vente
 - * 50 % soit 150.000,00 Francs nets à l'obtention de la CDEC purgée des droits de recours.

Le premier versement, soit 150.000,00 Francs sera définitivement acquis à la Ville de Niort au titre de l'indemnité d'immobilisation des terrains si les conditions suspensives n'étaient pas réalisées.

Le solde du prix de vente sera versé comptant à la signature de l'acte authentique s'il se réalise.

- autoriser le Maire à l'Adjoint délégué à signer la promesse de vente entre la Société OPTIPAR et la Ville de Niort.
- préciser que les frais de géomètre, de notaire afférents à la promesse et à la réalisation de l'acte authentique, ainsi que les raccordements aux différents réseaux, seront à la charge de l'acquéreur.
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique de vente s'il se réalise.
- préciser que les sommes de cette promesse et de la vente des terrains seront imputées en recette du budget annexe zones d'activités de la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD